

Rapport annuel

SIAEP NERONDES

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2013
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2013

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS.....	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	6
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	7
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	8
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	9
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	9
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	9
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	10
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2004	11
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	12
■	RECETTES D'EXPLOITATION	13
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	14
■	QUALITE DE L'EAU	14
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	14
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU.....	15
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	17
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	18
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	19
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	19
■	ETAT DE LA DETTE.....	19
■	AMORTISSEMENTS REALISES	19
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	20
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	20
■	ACTIONS DE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	21
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	21
■	CONCLUSION	22

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP NERONDES regroupe les communes de BENGY-SUR-CRAON, BLET, CHALIVOY-MILON, CHARLY, CHASSY, COGNY, CORNUSSE, COUY, CROISY, FLAVIGNY, IGNOL, LANTAN, LAVERDINES, LE CHAUTAY, LUGNY-BOURBONNAIS, MENETOU-COUTURE, MORNAY-BERRY, NERONDES, OSMERY, OUROUER-LES-BOURDELINS, SAINT-HILAIRE-DE-GONDILLY, SALIGNY-LE-VIF, SEVRY, TENDRON, TORTERON et VILLEQUIERS.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

9 075 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA Compagnie de l'Eau et de l'Ozone en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2012. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA Compagnie de l'Eau et de l'Ozone sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des clôtures, des compteurs, du génie civil
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Entretien	de la voirie, du génie civil
Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des captages, des clôtures, du génie civil

■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS

Type d'échange	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Achat Permanent	SMERSE			

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Accord non formalisé d'Export Permanent	SIAEPA CUFFY COURS LES BARRES			
d'Import	AVORD			
d'Import	BUSSY			
Accord non formalisé d'Import Permanent	DUN-SUR-AURON			

■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2012 [m³]	Prélèvement 2013 [m³]	Variation 2012/2013	Observations
Captage Route de Baugy VILLEQUIERS Prélèvement en nappe souterraine	70	195 352	178 409	-8,67 %	
Captage Bodaize OUROUER-LES-BOURDELINS Prélèvement en nappe souterraine	100	445 985	430 655	-3,44 %	
Total des prélèvements [m³]		641 337	609 064	-5,03 %	

- *Volumes achetés aux collectivités adhérentes*

Achat à	Acheté en 2012 [m³]	Acheté en 2013 [m³]
SMERSE	110 585	104 857

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2012 [m³]	Importé en 2013 [m³]
AVORD	262	0
BUSSY	411	1 119

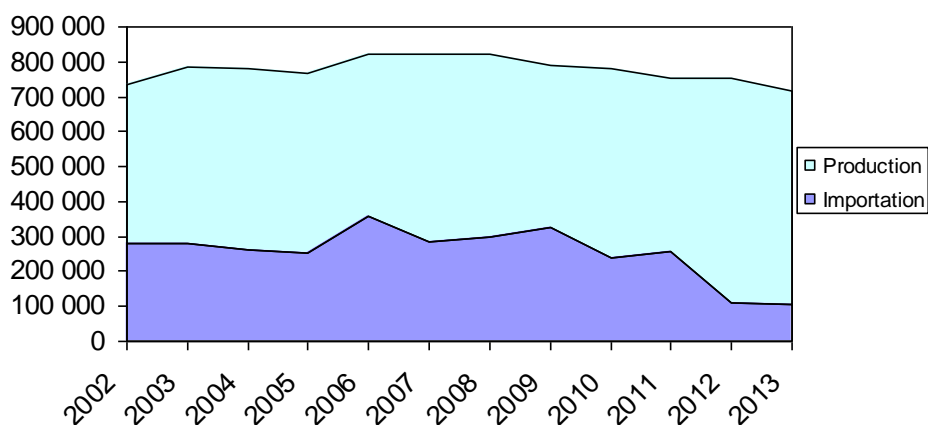
- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2012 [m³]	Production 2013 [m³]	Variation 2012/2013	Observations
Captage Route de Baugy VILLEQUIERS Prélèvement en nappe souterraine	1 200	195 352	178 409	-8,67 %	
Captage Bodaize OUROUER-LES-BOURDELINS Prélèvement en nappe souterraine	1 400	445 985	430 655	-3,44 %	

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2012	2013	Variation
Ressources propres	641 337	609 064	-5,03 %
Importations	111 258	105 976	-4,75 %
Total général	752 595	715 040	-4,99 %

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

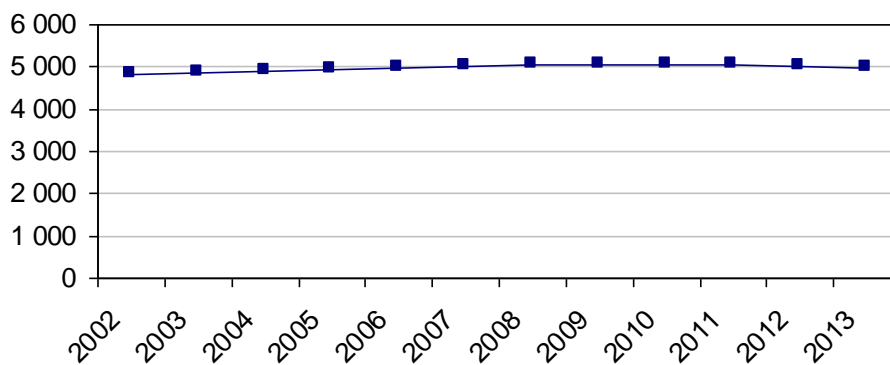


■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2012	2013	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	5 016	4 985	-0,62 %
Nombre total d'abonnements	5 016	4 985	-0,62 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Evolution du nombre total d'abonnements*



• Répartition des abonnés par commune

COGNY	19
BENGY-SUR-CRAON	346
BLET	373
CHALIVOY-MILON	232
CHARLY	170
CHASSY	177
CHAUTAY	131
CORNUSSE	158
COUY	236
CROISY	95
FLAVIGNY	121
IGNOL	110
LANTAN	62
LAVERDINES	25
LUGNY-BOURBONNAIS	18
MENETOU-COUTURE	202
MORNAY-BERRY	139
NERONDES	836
OSMERY	130
OUROUER-LES-BOURDELINS	418
SAINT-HILAIRE-DE-GONDILLY	111
SALIGNY-LE-VIF	97
SEVRY	41
TENDRON	41
TORTERON	414
VILLEQUIERS	283
Total des abonnés	4985

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

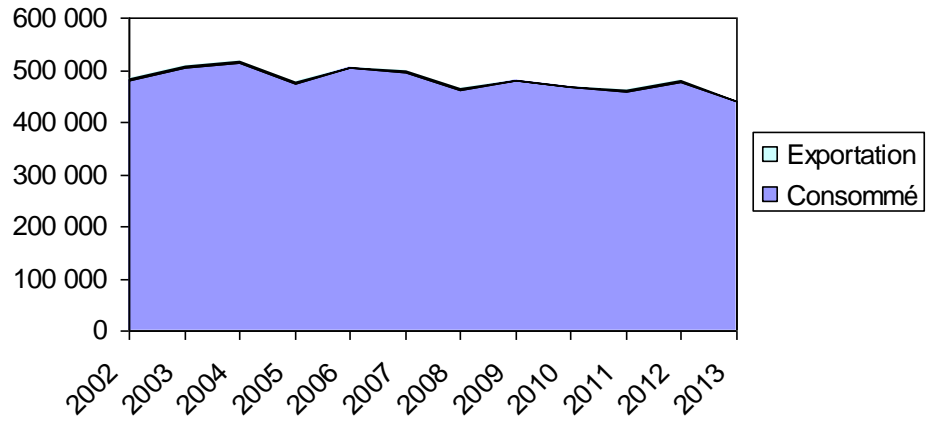
Volumes [m³]	2012	2013	Variation
Volume produit	641 337	609 064	-5,03 %
Volume importé	111 258	105 976	-4,75 %
Volume exporté	- 2 705	- 601	-77,78 %
Volume mis en distribution	749 890	714 439	-4,73 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	476 457	439 944	-7,66 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	476 457	439 944	-7,66 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 88 m³ par an. Elle était de 95 m³ en 2012.

• *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2012 [m³]	Exporté en 2013 [m³]
SIAEPA CUFFY COURS LES BARRES	725	601
Volume total exporté	- 2 705	- 601

- Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2012	2013	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	495,8	495,4	-0,08 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
 Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
28/11/2011	Fixation de la surtaxe pour l'année 2012
01/01/2013	Intégration de la commune de Cogny au périmètre d'affermage du contrat

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA Compagnie de l'Eau et de l'Ozone sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2014, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 2,57 % par rapport aux tarifs de base.
 Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
 Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014
Redevance de pollution domestique	0,2400	0,2400

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,12	34,36	+0,70 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,638	0,642	+0,63 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50,00	50,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,75	0,75	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,04	0,085	+112,50 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Exploitant	110,68	111,40	+0,65 %
Collectivité	140,00	140,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,80	10,20	+112,50 %
TVA	14,05	14,39	+2,42 %
Total [€ TTC]	269,53	275,99	+2,40 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,29 %

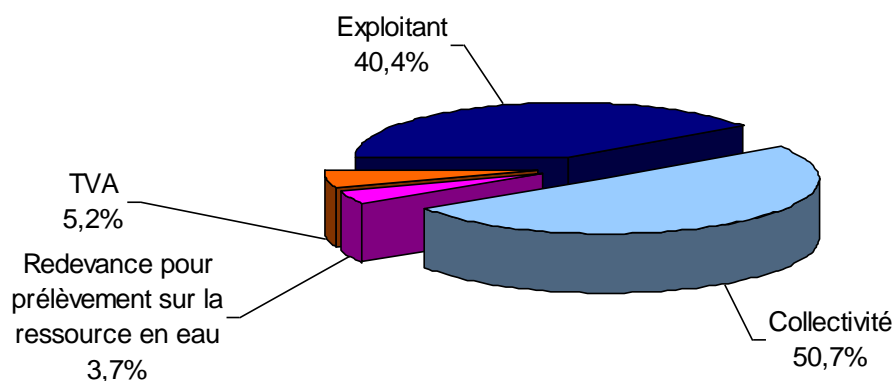
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,30 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0023 €/l

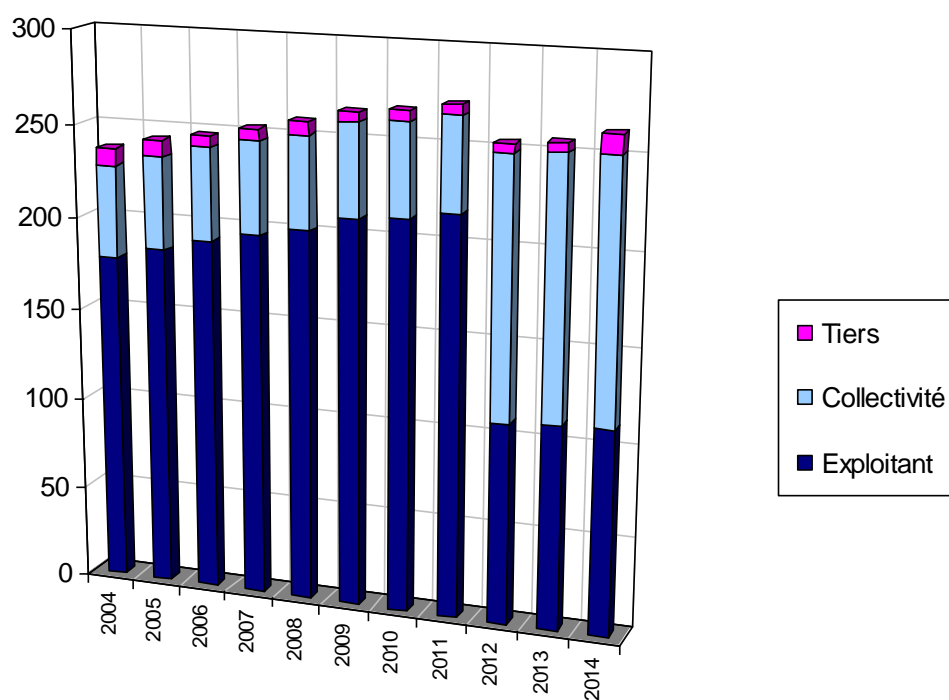
Répartition au 1er janvier 2014



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2004

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2004	178,02	49,83	9,40	237,25
2005	184,52	49,83	8,88	243,23
2006	191,24	49,83	5,94	247,01
2007	196,37	49,83	6,24	252,44
2008	201,03	49,83	7,20	258,06
2009	209,46	49,83	5,29	264,58
2010	211,54	49,83	5,29	266,66
2011	216,13	49,83	5,29	271,25
2012	108,62	140,00	4,80	253,42
2013	110,68	140,00	4,80	255,48
2014	111,40	140,00	10,20	261,60



■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,12	34,36	+0,70 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,638	0,642	+0,63 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50,00	50,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,75	0,75	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,04	0,085	+112,50 %
	Redevance de pollution domestique	0,24	0,24	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Exploitant	110,68	111,40	+0,65 %
Collectivité	140,00	140,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,80	10,20	+112,50 %
Redevance de pollution domestique	28,80	28,80	0,00 %
TVA	15,64	15,97	+2,11 %
Total [€ TTC]	299,92	306,37	+2,15 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,29 %

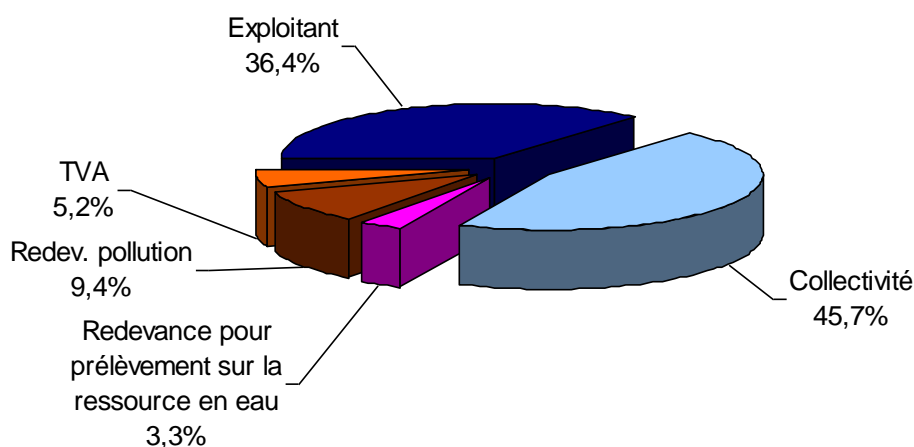
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,55 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2014



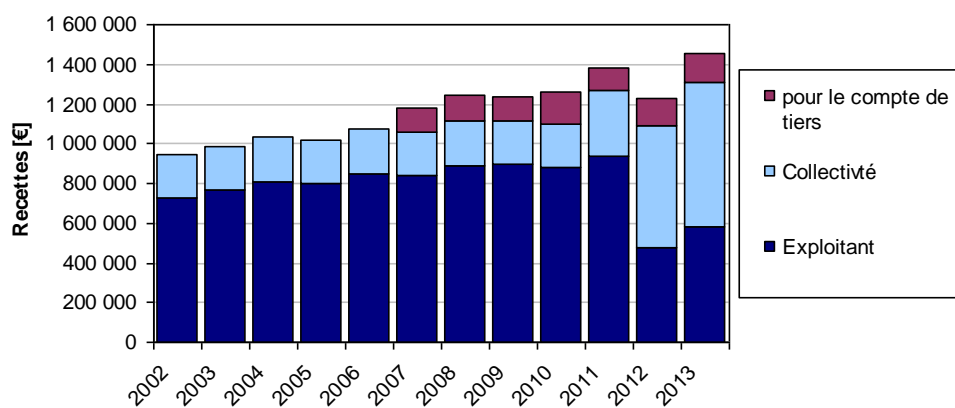
■ RECETTES D'EXPLOITATION

● Recettes de la collectivité

	2012	2013	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	610 047,00 €	655 048,27 €	+7,38 %
dont abonnements	253 013,03 €	252 764,38 €	-0,10 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		75 896,61 €	
Total recettes de vente d'eau	610 047,00 €	730 944,88 €	+19,82 %

● Recettes de l'exploitant

	2012	2013	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	477 057,00 €	514 060,66 €	+7,76 %
dont abonnements	169 299,13 €	172 294,35 €	+1,77 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		68 013,20 €	
Total recettes de vente d'eau	477 057,00 €	582 073,86 €	+22,01 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	21 248,00 €	11 298,00 €	
Autres recettes	5 431,00 €	13 179,00 €	
Total des recettes	503 736,00 €	606 550,86 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	34	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	24	1	95,8 %	Dépassement Nitrates=53,7mg/ l alors que le seuil est de 50 mg/l

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau


Captage Bodaize

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Captage Route de Baugy

➔	20 %	études environnementale et hydrogéologique en cours
---	------	---

Import d'eau traitée depuis SMERSE

	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, <small>calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</small>
65 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

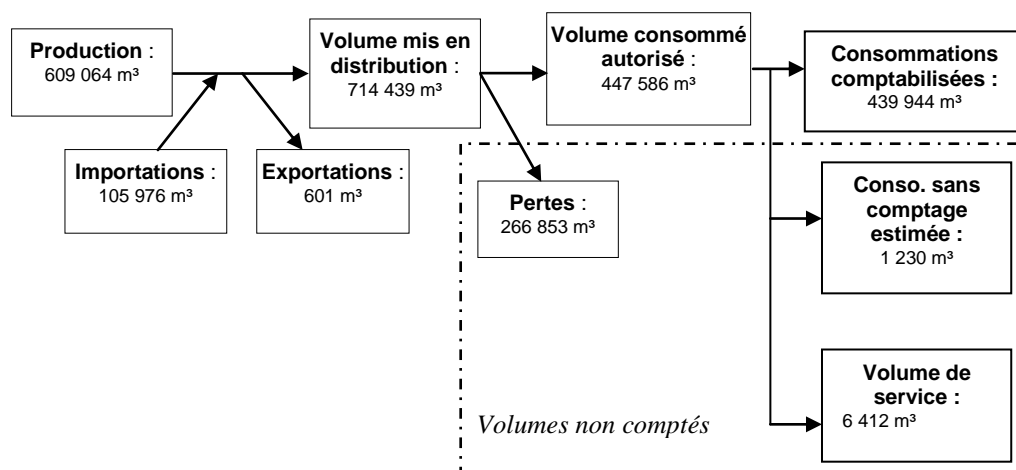
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	95

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 230 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 6 412 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2009	2010	2011	2012	2013
Rendement du réseau de distribution [%]				64,7 %	62,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]				1,5	1,5

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]				1,5	1,5

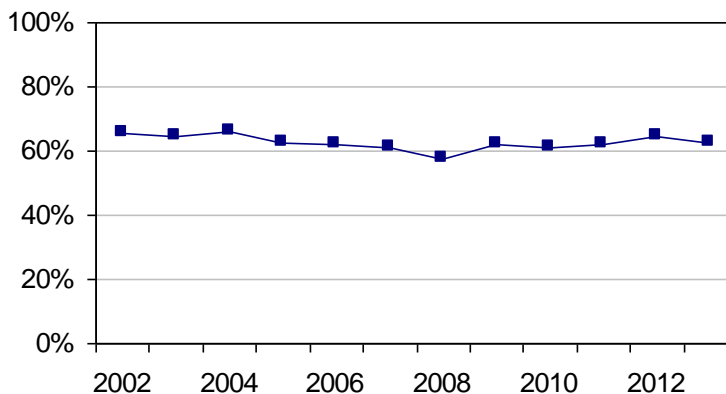
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

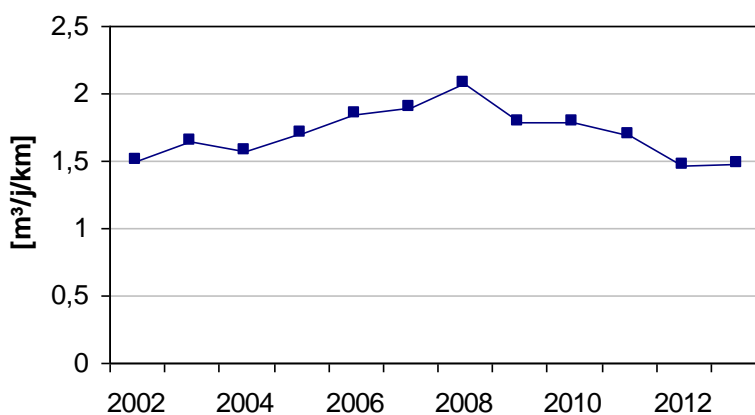
	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]				2,7	2,5
Seuil de rendement [%]				65,5 %	65,5 %

Le seuil de rendement de réseau n'est pas atteint sur le dernier exercice.
En application du décret du 27 janvier 2012 un plan d'actions pourrait s'imposer.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2009	2010	2011	2012	2013
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]				7,100	0,703

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,4 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Périmètre de Protection du Captage Bodaize	18 654 €	31 476 €	
Travaux 2013	204 774 €		
Renouvellement de canalisations	33 184 €		
Réhabilitation du réservoir de Croizy	227 281 €		

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2012	2013
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	29	29
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,53 %	0,53 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2012	2013
Encours de la dette au 31 décembre	380 000,00 €	373 277,50 €
Remboursements au cours de l'exercice		61 821,40 €
dont en intérêts		14 500,88 €
dont en capital		47 320,52 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2012	2013
Montant de la dotation aux amortissements	12 200,00 €	12 200,00 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Travaux commune de Cornusse	476 000 €		
Périmètre de protection	3 500 €		
Tête de puits de Bodaize	100 000 €		

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Amélioration du réseau / Travaux à bons de commande	93 112 €		

■ Actions de et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2012	2013
montants des abandons de créance	2 038,00 €	2 033,13 €
dont part délégataire	2 038,00 €	2 033,13 €
dont part collectivité		0,00 €
nombre de demandes reçues	61	73
nombre d'aides accordées		73
montants des versements à un fonds de solidarité		0,00 €
dont part délégataire		
dont part collectivité		0,00 €

■ Conclusion

Beaucoup de choses restent à faire :

- Renouvellement de canalisations afin d'améliorer le rendement du réseau.
- L'application de l'arrêté du Périmètre de Protection du Captage de BODAIZE.
- Le devenir du forage de VILLEQUIERS.
- L'amélioration de tous les ouvrages afin de les mettre aux normes actuelles (châteaux d'eau et autres réservoirs)